

Consultation publique –
projet d'arrêté relatif aux travaux du sentier du tour d'Orédon

Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle

L'article 123-19-I du Code de l'Environnement prévoit l'accès et la participation du public pour les projets et décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement dans le but d'informer les citoyens et de recueillir leurs éventuels avis sur le projet.

Le SIVU Aure-Néouvielle a pour projet la création d'un sentier autour du lac d'Orédon. Ces travaux sont soumis à autorisation préfectorale.

Du 3 novembre 2021 au 24 novembre 2021, en cliquant sur le lien suivant, le public est invité à prendre connaissance du projet d'arrêté préfectoral ainsi que de la note de présentation et de ses annexes précisant notamment le contexte et les objectifs du projet :

A télécharger : projet d'arrêté et note de présentation

Le dossier est également consultable sur support papier à la préfecture des Hautes Pyrénées, pôle environnement ou à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre aux horaires suivants :
du lundi au vendredi , 9h – 12 h et 14h – 16h30.

Le public pourra faire part de ses observations jusqu'au 24 novembre 2021 inclus :

- **Par voie postale à l'adresse suivante :**
Parc national des Pyrénées
Consultation du public
Villa Fould
2 rue du Iv Septembre
BP 736
65007 TARBES

- **Par courriel à l'adresse suivante :**
consultationpublique@pyrenees-parcnational.fr